

2019-2065  
2020-10-01

# MAQUAT<sup>MD</sup> 1010N-25- 12CN

Microbicide pour le traitement de l'eau pour les systèmes d'inondation des champs pétroliers, les fluides de fracturation et les fluides de reconditionnement

**Solution**

**COMMERCIAL**

**PRINCIPES ACTIFS :**

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium ..... 12,5%  
Glutaraldéhyde ..... 25,7%

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER**

**NO. D'HOMOLOGATION 31495 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**DANGER**



**POISON**



**CORROSIF  
POUR LES  
YEUX ET LA  
PEAU**

**MASON CHEMICAL COMPANY**

9075 Centre Pointe Drive  
Suite 400  
West Chester, OH 45069  
513-326-0600  
Toll Free: 1-800-70-PILOT

Contenu net:

Cuvée No.:

MAQUAT 1010N-25-12CN est un microbiocide pour utilisation dans le contrôle de bactéries sulfato-réductrices et empêchant la croissance des bactéries formant des biofilms dans les systèmes de fluides de forage, les systèmes d'inondation des champs pétroliers, les fluides de packer, et les eaux de puits d'injection.

#### **MODE D'EMPLOI:**

Pour l'utilisation dans les champs pétroliers terrestres seulement. Ne pas appliquer dans les champs pétroliers marins et/ou estuariens. La fréquence de l'addition du microbiocide requise dépend de nombreux facteurs, mais devrait rester dans la gamme des taux ci-dessous. Pour optimiser votre utilisation de Maquat 1010N-25-12CN, suivre les procédures pour les inondations d'eau; fluides de fracturation, de forage, de complétion et de reconditionnement; et les fluides de packer.

#### **INONDATIONS DE L'EAU**

Ce produit doit être ajouté au système d'inondation d'eau à un point de mélange uniforme.

**Traitement initial:** Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter 50 à 2500 ppm (sur une base active) de ce produit au système (de 0,5 à 24,8 litres de ce produit par 3785 litres d'eau de crue) pour contrôler les bactéries formant des biofilms et les bactéries sulfato-réductrices. Les niveaux de contrôle efficaces varieront en fonction des conditions sur le site. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

**Dose suivante:** Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter 10 à 2500 ppm (sur une base active) de ce produit (0,1 à 24,8 litres de ce produit par 3785 litres d'eaux de crue) au système chaque semaine, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

#### **FLUIDES DE FRACTURATION**

Ce produit réduit la contamination et la dégradation bactériennes des fluides et des gels de fracturation servant à la stimulation de puits du pétrole et du gaz. Ajouter ce produit à des réservoirs d'entreposage d'eau de fracturation ou directement dans la canalisation d'injection de la tête ainsi que l'eau est pompée au fond du trou.

**Gamme Dose:** Ce produit doit être ajouté à un taux de 50 à 1500 ppm (sur une base active) (de 0,5 à 14,9 litres de ce produit par 3785 litres de fluide de fracturation), pour contrôler les bactéries formant des biofilms et les bactéries sulfato-réductrices. Les niveaux de contrôle efficaces varieront en fonction des conditions sur le site.

#### **FLUIDES DE FORAGE, DE COMPLÉTION ET DE RECONDITIONNEMENT**

Ce produit doit être ajouté à ces systèmes de fluide à un point de mélange uniforme, tel que le réservoir de circulation, de rétention ou de boue. Les niveaux de contrôle efficaces varieront en fonction des conditions sur le site et de la gravité de la contamination.

**Traitement initial:** ajouter 25 à 500 ppm (sur une base active) de ce produit (1,04 à 20,81 litres de ce produit par 15 900 litres de fluide) à un liquide fraîchement préparé en fonction de la gravité de la contamination.

**Dose d'entretien:** Maintenir une concentration de 25 à 500 ppm (sur une base active) de ce produit en ajoutant 1,04 à 20,81 litres de ce produit par 15 900 litres de fluide supplémentaire, ou au besoin, en fonction de la gravité de la contamination.

## FLUIDES DE PACKER

Ce produit doit être ajouté à un fluide de packer à un point de mélange uniforme comme un réservoir de circulation {et} {autres endroits du dispositif de mélange}. Ajouter 25 à 300 ppm (sur une base active) de ce produit (1,04 à 12,49 litres de ce produit par 15 900 litres de fluide. Les niveaux de contrôle efficace varient en fonction des conditions sur le site et de la gravité de la contamination.. Sceller le fluide de packer traité dans le mur entre l'enveloppe et le tube de production.

### **MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Corrosif pour les yeux, la peau et les muqueuses. Provoque des lésions oculaires et cutanées graves. Ne pas mettre dans les yeux, la peau ou les vêtements. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques et un masque respiratoire complet avec un cartouche pour vapeurs organiques approuvé par le NIOSH et préfiltre approuvé pour les pesticides OU un appareil de protection respiratoire avec boîte filtrante approuvé par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'inhalation. NE PAS inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter la contamination des aliments.

### **MISES EN GARDE POUR L'ENVIRONNEMENT:**

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il ne doit pas être utilisé dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans en informer préalablement l'autorité des eaux usées de l'usine de traitement. Les exigences des lois applicables doivent être déterminées avant d'utiliser le produit.

### **PREMIERS SOINS:**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:**

Administrer un traitement symptomatique. Les dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'exécution d'un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions pourront s'avérer nécessaires.

**ÉLIMINATION:**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.